



**COMPTE RENDU
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 12 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le douze avril à 19 h 00, le Conseil municipal s'est réuni en lieu et séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard MARTIN, Maire.

Présents : MM Martin, Delarue, Antongiorgi, Bayon, Rousseau, Mme Coudray, M. Pivert, Mmes Loisel, Chupin, Antongiorgi.

Egalement présent : Mme Limeul (secrétaire de mairie)

Absents excusés : M. Destouches (pouvoir à M. Delarue), Mme Chevallier (pouvoir à Mme Antongiorgi), MM. Mabrouk, Gille (pouvoir à Mme Loisel), Feller (pouvoir à Mme Chupin).

Secrétaire de séance : Mme Coudray.

BUDGET CCAS

1. Compte administratif 2016.

Après présentation du Compte Administratif 2015 par Monsieur Delarue, Le conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats qui sont en conformité avec le compte de Gestion du Trésorier.

	FONCTIONNEMENT
Dépenses	3 494.65 €
Recettes	3 309.32 €
Résultat de l'exercice 2015	-185.33 €
Résultat reporté 2014	1 496.30 €
Résultat de clôture 2015	1 310.97 €

2. Affectation des résultats 2016.

Compte tenu de ces résultats, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

- L'excédent de fonctionnement de 1 310.97 € sera reporté au compte R 002 de la section de fonctionnement du budget CCAS 2017.

3. Vote du budget 2017.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget CCAS 2017 présenté par Monsieur le Maire. Ce budget s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

- Section d'exploitation : 4 510.97 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

4. Compte administratif 2016.

Après présentation du Compte Administratif 2016 par Monsieur Delarue, Le conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats qui sont en conformité avec le compte de Gestion du Trésorier.

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	57 103.97	125 304.57	
Recettes	85 582.09	94 414.84	
Résultat de l'exercice 2016	28 478.12	-30 889.73	
Résultat reporté 2015	51 531.21	-31 924.45	
Résultat de clôture 2016	80 009.33	-62 814.18	17 195.15

5. Affectation des résultats 2016.

Compte tenu de ces résultats, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

- Le besoin de financement de 62 814.18 € (correspondant au déficit d'investissement) sera reporté à l'article R 1068 de la section d'investissement du budget 2017 de l'assainissement.
- L'excédent de fonctionnement de 51 531,21 € sera reporté au compte R 002 de la section d'exploitation du budget 2017 de l'assainissement.

6. Vote du budget 2017.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget 2017 de l'assainissement présenté par Monsieur le Maire. Ce budget s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

- Section d'exploitation : 125 989.87 €
- Section d'investissement : 143 999.24 €

BUDGET COMMERCE**7. Création d'un budget annexe « Commerce ».**

Dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment et la création d'un commerce/épicerie, le Conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un budget annexe dénommé « Commerce » au 1^{er} janvier 2017. Ce budget est assujéti à la TVA.

8. Commerce : protocole transactionnel avec le maître d'œuvre.

Après débat, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'affermir la tranche conditionnelle du marché initial.
- Décide d'augmenter le montant de la rémunération du maître d'œuvre en conséquence.

9. Commerce : choix du bureau d'étude pour le contrôle technique.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la société Bureau Véritas.

10. Commerce : choix du coordonnateur SPS.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la société F. BIOCCHI SPS.

11. Commerce : choix de la société pour le diagnostic amiante avant travaux.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la société ADEXPERTISE.

12. Commerce : demande de subvention TDIL au titre de la réserve parlementaire du Sénat.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour solliciter une subvention pour travaux divers d'intérêt local (TDIL) au titre de la réserve parlementaire du Sénat.

13. Commerce : demande de subvention auprès de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour solliciter une subvention auprès de la CC des Portes Euréliennes d'Ile de France.

14. Commerce : souscription d'un emprunt.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire un emprunt « Flexilis » pour la durée des travaux auprès de la Caisse d'Epargne.

15. Budget « Commerce » : vote du budget 2017.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget annexe « Commerce » 2017 présenté par Monsieur le Maire. Ce budget s'équilibre en recettes et dépenses.

16. Indemnité du Maire et des Adjointes au Maire.

Suite à la demande de la Préfecture, il convient de prendre une nouvelle délibération faisant apparaître « l'indice 1022 remplace l'indice 1015 ». Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

BUDGET COMMUNE**17. Compte administratif 2016**

Après présentation du Compte Administratif 2016 par Monsieur Delarue, Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats qui sont en conformité avec le compte de Gestion du Trésorier.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	354 303.50	104 110.23	
Recettes	355 978.07	47 049.41	
Résultat de l'exercice 2016	1 674.57	-57 060.82	
Résultat reporté 2015	248 248.13	-3 543.53	
Résultat de clôture 2016	249 922.70	-60 604.35	189 318.35

18. Affectation des résultats 2016

Compte tenu de ces résultats, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

- Le besoin de financement de 64 501.67 € (correspondant au déficit d'investissement de 60 604.35€ auquel on ajoute les restes à réaliser de 3 897.32€) sera reporté à l'article R 1068 de la section d'investissement du budget 2017 de la commune.

- L'excédent de fonctionnement de 185 421.03 € sera reporté au compte R 002 de la section de fonctionnement du budget 2017 de la commune.

19. Vote des taux d'imposition des 3 taxes pour 2016

Le Conseil municipal décide à l'unanimité les taux pour 2017, à savoir :

Taxe d'habitation	12,66 %	Pour un produit attendu de	95 773€
Taxe foncier bâti	20,24 %	Pour un produit attendu de	94 885€
Taxe foncier non bâti	25,89 %	Pour un produit attendu de	9 916€
		Soit un produit total attendu de	200 574€

20. Projets d'investissements 2017

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire en section d'investissement les montants suivants :

Chapitre 20 : la somme de 126 400,00 €

Chapitre 21 : la somme de 1 175,00 €

21. Vote du budget 2017.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget de la commune 2017 présenté par Monsieur le Maire. Ce budget s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

- Section de fonctionnement : 564 381,07 €

- Section d'investissement : 216 079,96 €

22. Compte rendu des Syndicats et des Commissions

Commission « Cérémonies et manifestations communales » :

Madame Loisel fait part de l'état d'avancement des projets de concerts.

23. Questions et affaires diverses

Une réunion a eu lieu avec le Syndicat Eure et Loir Numérique afin de trouver des solutions au mauvais fonctionnement et au mécontentement de la population envers SFR.

Séance levée à 21 h 40

**Le Maire,
Bernard MARTIN**



INFORMATIONS DIVERSES

BIBLIOTHÈQUE



NOUVEAU

Vous pouvez emprunter des liseuses dans votre bibliothèque à Yermenonville : un choix varié de livres et de revues est à télécharger sur tablettes, liseuses et smartphones **gratuitement**.

Renseignements au 02 37 32 31 86

Ouverture de la bibliothèque : le mardi de 16 h 45 à 18 h 30 et le samedi de 11 h à 12 h 30

AGENCE POSTALE INTERCOMMUNALE

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 8 h 45 à 12 h 30.

Ouverture les samedis matin : 6 et 20 mai – 3 et 17 juin 2017